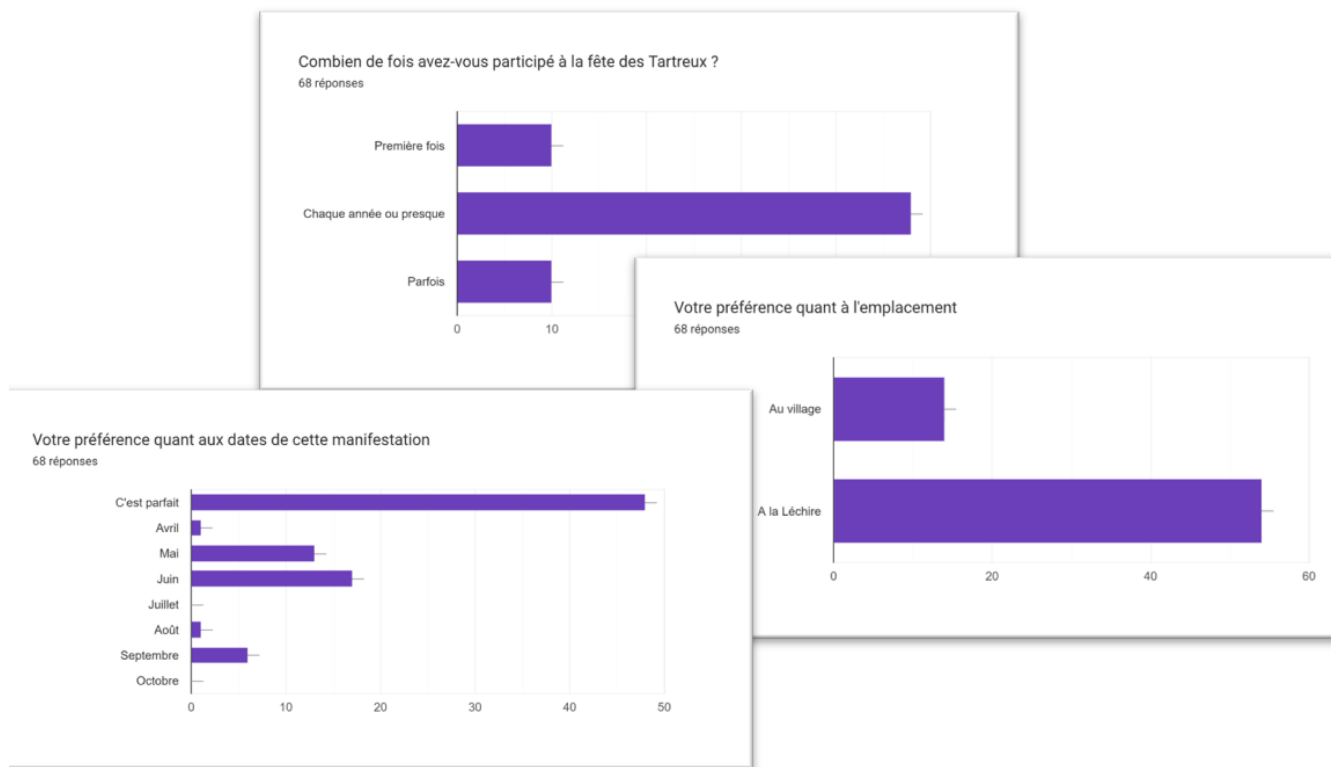




commune de
PENTHAZ



Fête des Tartreux – Sondage



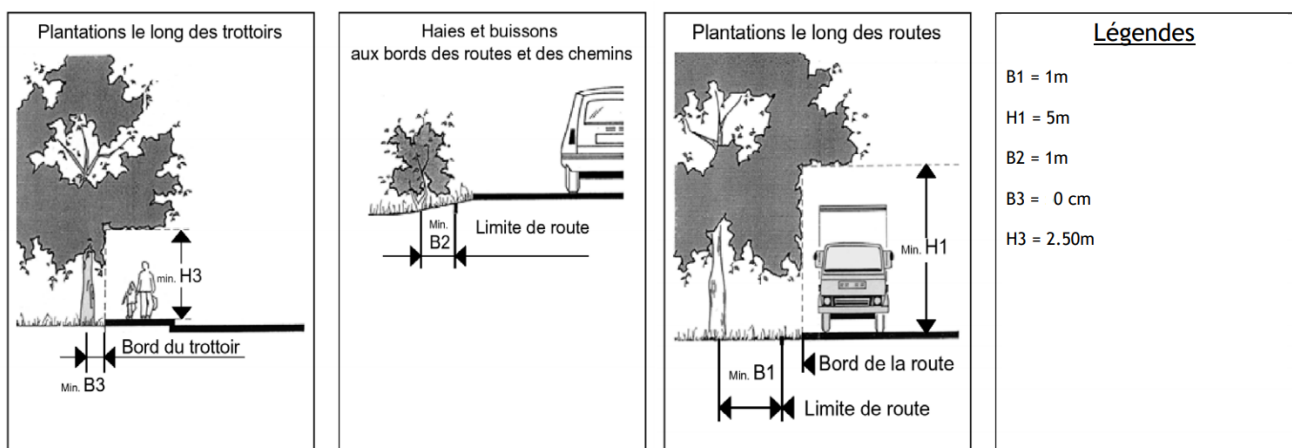
Vous avez répondu au sondage sur la fête des tartreux. Nous vous en remercions chaleureusement.

60% des participants sont venu en famille et habite la commune depuis plus de 10 ans. 70% des participants viennent à la fête chaque année ou presque. Force est de constater que cette fête est bien ancrée dans les traditions villageoises. 80% estime que le niveau des prix des boissons et nourriture est adéquat. Également 80% des participants apprécie l'emplacement de la fête à la Léchire. Quelques améliorations au niveau de l'offre de nourriture sont souhaitées, notamment en ce qui concerne la diversité, mais le repas concocté par la Treille est apprécié.

Quelques propositions sont à relever, comme le paiement par carte (Twint) et des animations un peu plus variées. Le comité en tiendra compte, dans la mesure du possible pour la prochaine édition.

La journée du dimanche pourrait, à l'avenir, se terminer avec la possibilité de se restaurer en fin de journée.

Emondage des haies et élagage des arbres



La Municipalités de Penthaz, rappelle qu'en bordure de trottoirs, des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes. Emondage des haies :

1. à la limite de la propriété,
2. à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres :

1. au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,
2. au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible avec nos remerciements

Décharge « En Colliare »





Le site de « En Colliare » a été utilisé dès 1960 en tant que gravière, puis en tant que décharge pour des matériaux provenant d'usines d'incinération et de chantiers.

Dans le cadre du projet d'assainissement de la décharge par l'Etat de Vaud, un comblement du site est prévu ces prochaines années. Le plan d'affectation cantonal PAC 301 Colliare, en vigueur depuis 2020, a été établi en collaboration avec des associations de protection de la nature et des spécialistes en environnement. Il permet, sur une partie du site, la réalisation d'un dépôt de matériaux d'excavation de type A.

Ces derniers mois ont été marqués par la création de l'entrée du site et d'un chemin d'accès, ainsi que l'installation d'une fosse de nettoyage pour les roues des poids lourds et d'un système de pesage des véhicules.

La parcelle appartient à l'état de Vaud et la société Sotrag va démarrer l'exploitation dans les prochaines semaines. Il est prévu d'y déposer environ 450'000 m3 de matériaux terreux et pierreux provenant de chantier de la région.

Afin de préserver les milieux naturels présents sur le site de Colliare, les travaux d'assainissement et de comblement sont accompagnés d'un certain nombre de mesures écologiques, notamment la conservation et l'entretien des falaises abritant le Guêpier d'Europe et l'Hirondelle de rivage.

URL : [Plans d'affectation cantonaux mis à l'enquête publique - VD.CH](#)

Une visite sera organisée à l'automne par le comité du Bornalet.

Commune de Penthaz

Administration communale
Rue du Vieux Collège 7
1303 Penthaz
021 862 71 88

Horaires :

Lundi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 08h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 08h00 - 12h00



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch.
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

sent by
infomaniak